



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
Organismes Sociaux

# La lettre de La Michodière

N°24-2024 – 18 juillet 2024

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



**EDITO**

## **CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS ET CADRES : UNE RETOUCHE MAL TAILLÉE**

Les classifications de 1993 et 2004 emportaient une RMPP entre 3 et 5% dès la première année de transposition. Celle de 2024 ne prévoit que 2,3%, 25% en 2024 et 75% en 2025. Que dire du projet de 2019 rejeté avec une RMPP de 1,1 sur 4 ans ?

La tutelle nous rappelle que le contexte budgétaire est aux remontées d'économie, et nous disons que les salariés de la sécu ont payé le prix fort : 2022, une inflation à 6% avec une RMPP de 2,4% et 2023, respectivement 5% et 4%. Si le projet de classification est signé en octobre prochain, la RMPP 2024 sera inférieure à l'inflation de la même année et en 2025 enfin supérieure.

En d'autres termes, les salariés ont déjà financé leur propre classification obsolète de 20 ans en 2 ans de perte de pouvoir d'achat. Sur la période, le différentiel avec les fonctionnaires est de 17% et de 28% avec les salariés du privé.

Vous constaterez que les avancées de l'Ucanss sont réelles mais dans le carcan budgétaire ici évoqué. Si nous saluons la création de nouveaux niveaux intermédiaires offrant de nouvelles perspectives, des coefficients d'entrée réhaussés, la nouvelle classification sera rapidement asphyxiée par les hausses à venir du SMIC et la « sacro-sainte » RMPP socle à 1,5 qui réduira les opportunités de parcours malgré les nouvelles perspectives prévues au projet.

Le SNFOCOS souhaite poursuivre ses revendications manquantes : atténuer l'effet de la fongibilité, garantir une mesure générale pérenne, recycler la PPV de 56 millions d'euros de 2023 non consommée et pérenniser en points la prime Ségur.

Le SNFOCOS rappelle encore la nécessité de rouvrir la négociation sur l'extension du Ségur, les Titres Repas, la valeur du point, et la cible du financement employeurs de la complémentaire Santé à 60%.

Même dans l'adversité et la pénurie, le SNFOCOS agit de façon offensive et constructive en faveur de toutes les catégories de salariés.

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*

## **SOMMAIRE**

Page 1 : Edito du SG  
Classification des Employés et Cadres : une retouche mal taillée

Pages 2 à 4 : Classification E&C CR du SNFOCOS de la RPN du 16 juillet 2024

Page 5 : Classification ADD Simulateur SNFOCOS – Une V2 en ligne intégrant le calcul de votre part variable

Pages 6 à 7 : Classification ADD Déclaration intersyndicale à la suite de l'entrevue des OS avec le président du Comex et la DSS

Pages 8 à 9 : Praticiens Conseils (PC) du SNFOCOS Les DSC avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins

Page 9 : PC du SNFOCOS Simulateur Classification PC

Page 10 : Intéressement 2024

Page 11 : AG SNFOCOS Lorraine le 11 juillet 2024

Page 12 : FO Déclaration de la Commission Exécutive du 11 juillet 2024

Page 13 : FO Intervention de Frédéric Souillot du 10 juillet 2024 sur France 2

Page 14 : Agenda



# CLASSIFICATION EMPLOYÉS ET CADRES

## COMPTE RENDU DU SNFOCOS DE LA RPN DU 16 JUILLET 2024

Une nouvelle RPN sur la négociation de la future classification s'est déroulée mardi 16 juillet, en présence d'une délégation SNFOCOS une nouvelle fois au complet.

C'est la première qui fait suite au cycle d'échanges qui ont eu lieu dans les groupes de travail portant sur les emplois repères.

Force est de constater que comme nous le disons depuis le début le montant proposé est largement insuffisant pour envisager une refonte pour aboutir à une nouvelle classification permettant la juste reconnaissance du travail réalisé dans les différents organismes.

Nous le rappelons, les trois enjeux majeurs identifiés par l'employeur, sont l'« attractivité », la « fidélisation » et l'« adaptabilité ».

Tout cela dans une enveloppe prédéfinie et une RMPP toujours contraignante.

En résumé, plutôt que d'une nouvelle classification ambitieuse, porteuse de sens pour les 140 000 salariés, nous en somme, à ce stade, à un saupoudrage de mesures.

Saluons tout d'abord les avancées :

- **Aucun déclassement, notamment de Cadres**

Le SNFOCOS en avait fait une ligne rouge et ce qu'une organisation syndicale avait trouvé « normal » dans une précédente négociation avait entraîné de notre part l'activation du droit d'opposition.

- **Le maintien des 4 grilles**

Là encore, une organisation syndicale prônait l'unicité d'une grille, limitant ainsi la reconnaissance de certains métiers spécifiques.

- **La création de deux niveaux supplémentaires 4B et 5C**

Le niveau 4B était déjà dans la grille proposée dans la précédente négociation en 2019 (revendication FO)

Le niveau 5C répond, pour l'Employeur, à la réponse aux problématiques de hiérarchisation et de spécificités des salariés positionnés après le niveau 5B

- **L'ajustement du niveau 1 légèrement au-dessus du SMIC**

Les discussions sur la revalorisation des grilles au regard des évolutions du SMIC se poursuivent.

- **Le relèvement des coefficients de base**

Cela va entraîner mécaniquement l'augmentation des primes associées ; cela concerne 39 000 salariés pour les primes de fonction et 8 000 pour les primes de résultat.

- **Le déroulé de carrière sur plusieurs niveaux sans changer de métier**

Une grande majorité des métiers repérés, environ 3/4 des salariés, peuvent se dérouler sur deux niveaux et d'autres sur trois, sans que nous ayons trouvé une logique à cela. Le SNFOCOS

reste également vigilant sur la réalité de pouvoir atteindre le dernier niveau de qualification au regard de la grille d'évaluation proposée.

- **Nouvelles évolutions possibles vers des niveaux supérieurs pour**
  - Managers opérationnels : vers le niveau 7
  - Gestionnaires Conseil : vers le niveau 4B
  - Chargés d'intervention sociale : vers le niveau 6
  - Contrôleurs CAF : vers le niveau 6
  - Inspecteurs du recouvrement : vers le niveau 8
- **Des repositionnements dès la transposition à un niveau supérieur :**
  - Délégué AM : de 4a au 4b
  - Référents techniques : de 4a au 4b
  - Contrôleur recouvrement : de 5a au 5b
  - Gestionnaire IML : de IB à IIB
  - Manager opérationnel : de 5a à 5c
- **La transposition du SEGUR** pour les bénéficiaires en points pérenne reste à être confirmée par l'Employeur.  
Le SNFOCOS maintient sa revendication pour les « oubliés du Ségur ».

La ligne d'arrivée approche à grands pas (une première proposition de texte devrait être proposée début septembre) et le SNFOCOS tiendra son cap jusqu'au bout de cette négociation.

Sa revendication reste intacte : les salariés doivent avoir les premiers bénéfices de la nouvelle Classification sur leur BS de décembre.

Concernant les effets du rebasage déterminé par l'évaluation managériale de la cotation des critères opposables de classement des emplois, ceux-ci devraient pouvoir se réaliser d'ici les EAEA 2025.

Concernant la **fongibilité**, qui reste un point dur en l'état actuel de la négociation, ou comment reprendre d'une main ce que vous donnez de l'autre...

*« Tous les coefficients de base vont être revalorisés. Vous allez donc gagner plus.*

Bah non ! »

Bienvenue dans le monde de la fongibilité où les points supplémentaires mis sur le coefficient de base vous sont enlevés de vos points d'expérience. Ainsi, si le total des points qui permettent le calcul de votre salaire est supérieur au nouveau coefficient de base, des points vous sont enlevés afin qu'au final, la somme soit... nulle.

**Seul un salarié sur trois aura un gain.**

**Le SNFOCOS reste contre ce principe de fongibilité et en tout état de cause nous resterons vigilants sur le fait que la nouvelle Classification profite à tous.**

**Le SNFOCOS porte également la revendication pour la création d'un niveau 10.**

Nous sommes, là aussi, la seule délégation syndicale à défendre cette demande qui vise à permettre aux niveau 9 actuels, qui ont 22 ans d'ancienneté en moyenne, de pouvoir avoir, eux aussi, un parcours professionnel sur les 20 ans qu'ils leur restent avant la retraite...

Le positionnement de « Cadre stratégique » sur les niveaux 8-9-10 y répondrait.

Et non, les 5000 niveaux 8 et 9 de l'Institution n'ont pas pour seule ambition de passer CAPDIR pour rejoindre la cohorte des 2000 agents de direction.

De plus le refus actuel du Comex impose à l'Employeur de positionner dans un même niveau de qualification les managers stratégiques et d'autres métiers : Inspecteurs de Recouvrement, managers opérationnels, experts et autres métiers non repérés.

La création d'un niveau 10, qui ne consomme pas l'enveloppe Classification, clarifierait le positionnement de ces salariés sur la grille.

Cela permettrait également de pouvoir repositionner certains directeurs d'Etablissements qui sont sur la grille des Employés et Cadres à un niveau plus en lien avec leurs responsabilités.

Nous avons eu les premiers éléments d'explication concernant la méthode envisagée pour la transposition de la nouvelle classification.

Comme nous l'avons indiqué, il n'y aura aucun déclassement.

Les évolutions possibles sur les métiers repères seront alors envisagées sur 2025.

Ce sujet doit encore être approfondi lors des prochaines réunions de négociation, ainsi que la définition retenue concernant le statut de Cadres.

**La délégation du SNFOCOS restera exigeante dans ces négociations Classification.**

*La délégation du SNFOCOS : Bruno Gasparini, Christophe Rabot,  
Jean-Christophe Balsan et Sabine Vavasseur*



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



# CLASSIFICATION AGENTS DE DIRECTION

## SIMULATEUR SNFOCOS – UNE V2 EN LIGNE INTÉGRANT LE CALCUL DE VOTRE PART VARIABLE

Chères et Chers Collègues Agents de Direction,

Le SNFOCOS propose [une V2 de son outil de simulation](#).

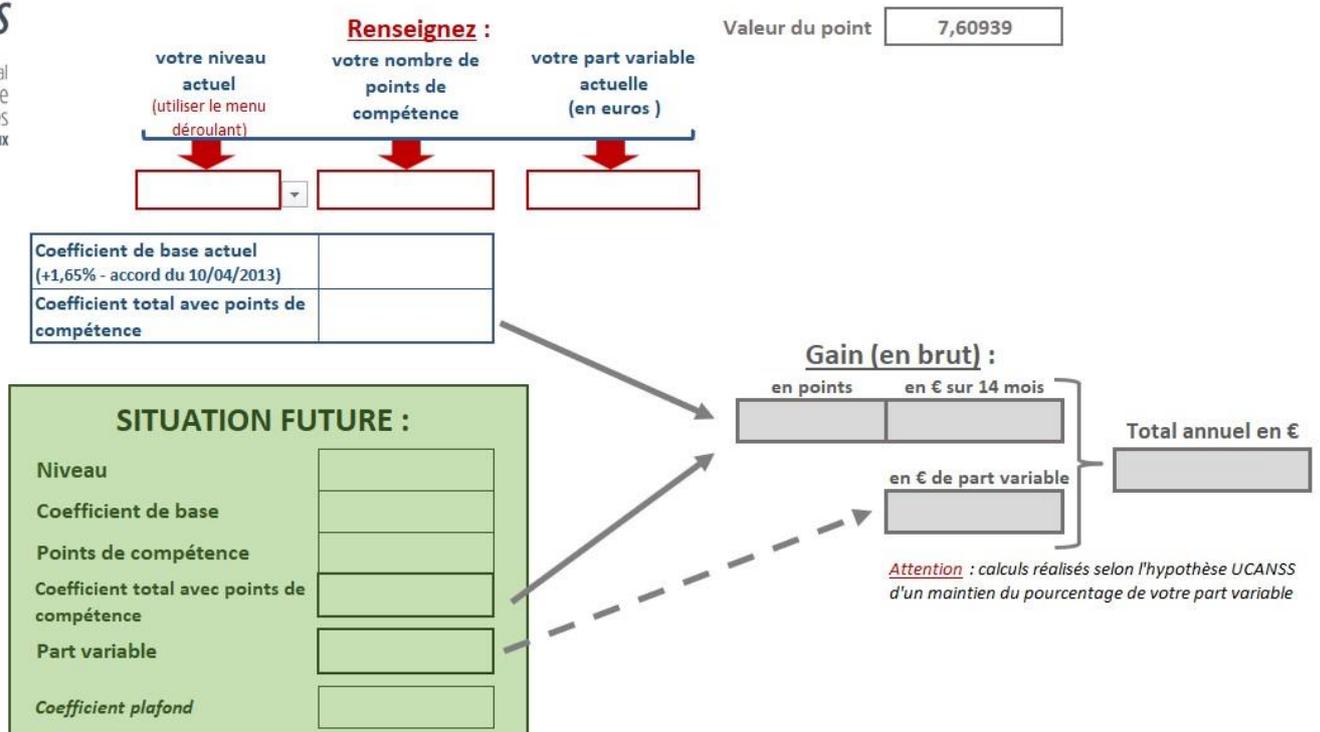
Par rapport à la V1, vous aurez en plus avec cette Version 2 la possibilité de calculer l'impact des propositions de l'UCANSS sur votre part variable.

Vous pourrez aussi imprimer votre simulation sur une simple page A4.

N'hésitez pas à nous donner votre avis ou à nous faire part de vos interrogations sur notre outil.

Le SNFOCOS est soucieux de l'évolution de votre situation individuelle et défend vos intérêts !

Contactez-nous à l'adresse suivante : [snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr)



**Retrouvez [notre simulateur Version 1](#) ainsi que [notre compte rendu de la RPN du 9 juillet dernier](#) dans la [LM spéciale ADD du 11 juillet 2024](#)**



# CLASSIFICATION AGENTS DE DIRECTION

## DÉCLARATION INTERSYNDICALE À LA SUITE DE L'ENTREVUE DES OS AVEC LE PRÉSIDENT DU COMEX ET LA DSS



### NEGOCIATION DE LA CLASSIFICATION ADD

#### DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES NATIONALES REPRESENTATIVES ADD

#### SUITE A LEURS ENTREVUES AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMEX ET LA DSS

Vous êtes agent de direction et attendez des organisations syndicales nationales représentatives ADD qu'elles assurent la défense de vos intérêts auprès de l'UCANSS et des pouvoirs publics.

C'est ce qu'elles font !

Dans le contexte inédit traversé par notre pays au plan de ses institutions, les enjeux de pérennité de notre système de protection sociale et le rôle éminemment important joué par ses personnels ne peuvent être anodins.

Monsieur le Président du COMEX et la Direction de la Sécurité sociale ne s'y sont pas trompés puisqu'ils ont accepté de nous recevoir les 5 et 9 juillet et exprimé la conviction qui était la leur de l'importance qu'il y avait à restaurer la confiance. Ils ont salué l'engagement et l'implication des personnels de la sécurité sociale au service des populations et de la solidarité nationale. Au terme de ces échanges, le cadrage des négociations n'a pas changé.

Comment accepter, dès lors, une telle disparité entre le discours et la réalité ?

Que dire d'une proposition pérenne présentée par l'employeur pour la « refondation » d'une classification attendue depuis 20 ans qui laisserait 80% des ADD sur le bord de la route ?

Que dire de l'enveloppe dévolue à notre classification ADD dont le montant, 4 millions d'euros, semble dérisoire eu égard au budget 2024 de la sécurité sociale (640 milliards) soit 0,00062% de ce budget ?

Que dire de l'amélioration très marginale de situation dont bénéficieraient les 20% restants ? Des chiffrages précis ont été demandés à l'UCANSS afin que vous soyez parfaitement éclairés. Nous attendons toujours sa réponse.

Est-il besoin de le rappeler ? Les personnels des organismes de sécurité sociale participent aux enjeux d'efficacité et de performance de notre grande institution placée en première ligne au côté des allocataires, des assurés sociaux, des retraités et des personnes en situation de perte d'autonomie, pour amortir une crise socio-économique sans précédent.

Les ADD en sont la clef de voûte !

Dans le cadre de notre intersyndicale, nous œuvrons pour que cette vérité ait son corollaire en termes de reconnaissance et se traduise par une revalorisation salariale significative et pérenne pour tous les ADD.

Ensemble, nous continuons à nous battre pour une véritable réforme de la classification.

Être écoutés, c'est bien ! Être entendus, c'est ce vers quoi nous mettons toute notre conviction !

*Annexe : Déclaration intersyndicale faite à 5 voix lors de la RPN du 9 juillet 2024*

Snpdos CFDT

Alain JOZROLAND

SNPDOSS CFE-CGC

Mireille DISPOT

SNADEOS-CFTC

Benoit VOLKOFF

UNSA-ADOSS

Vincent LEPRINCE

SNFOCOS

Bruno GASPARINI



# PRATICIENS CONSEILS DU SNFOCOS

## LES DSC AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a pris l'initiative de rencontrer les délégués syndicaux centraux des trois syndicats représentatifs à la CNAM des Praticiens conseils (SNPDOS-Cfdt SGPC-CFE-CGC, SNFOCOS).

Pour le CNOM était présent le Dr LABARRIERE en charge de l'exercice professionnel et la cellule juridique du CNOM.

Deux sujets motivaient cette entrevue :

- **La délégation de tâches vers les infirmiers du Service Médical**
- **Les scénarii IGAS sur la transformation du Service Médical.**

**Ce que le SNFOCOS a porté auprès du CNOM :**

La LSS 2024 acte de grignoter des morceaux du métier de médecin conseil, sous couvert de protocoles de coopération devant être amenés à déléguer certaines tâches. Malgré la promesse de la CNAM de ne pas déstabiliser notre profession par des délégations de tâches débridées, nous aurions pu faire crédit à la CNAM sur ce point, il semblerait que ces protocoles de coopération soient open bar. Ces protocoles sont toujours non transmis aux organisations syndicales ni aux conseils de l'Ordre respectifs. En absence de document écrit précis, **le SNFOCOS confirme au CNOM** son refus de transferts de tâches incohérents sous prétexte d'une pénurie de médecins conseils. Les protocoles de coopération auraient leur lot de drapeaux verts et de drapeaux rouges. **Nous avons énoncé au CNOM nos propres drapeaux rouges** ceux de la limite tenue entre coopération mal encadrée et exercice illégal de la médecine.

Nous avons une inquiétude que nous avons portée au CNOM. Faute d'être parvenus à renforcer l'attractivité du métier de médecin conseil, la DSS et la CNAM tentent désormais de le faire disparaître.

Nous avons attiré notamment l'attention du Conseil de l'ordre sur des décisions qui iraient à l'encontre des prescriptions d'arrêt de travail, médecins généralistes et ou spécialistes et seraient signées par des infirmiers aujourd'hui des auxiliaires médicaux plus largement demain. Quelle concertation avec les PS et quid des futurs contentieux ? **La question se pose avec d'autant plus d'acuité que notre représentation, notre crédit même risquent d'être affectés.**

Et plus gravement qui engage sa responsabilité ? A l'occasion de l'exercice de leur fonction, les médecins conseils, comme tout professionnel de santé soumis à un ordre, peuvent faire l'objet d'une plainte d'un assuré devant leur Ordre.

Nous avons insisté auprès du conseil de l'Ordre sur l'intérêt pour les médecins conseils d'une reconnaissance de spécialité en médecine sociale qui non seulement rendrait visible notre métier à l'instar de la médecine du travail mais clarifierait comme pour la médecine du travail le périmètre d'intervention des infirmiers avec un DU spécifique voire un décret de compétence pour ce métier.

**Le CNOM nous a assuré de son soutien dans nos légitimes inquiétudes et revendications** et rappelé qu'il est garant de l'éthique professionnelle et du respect des règles du code de déontologie.

Le CNOM reste vigilant face à la délégation de tâches aujourd'hui qu'elle s'effectue en médecine libérale, en médecine du travail avec le projet actuel de délégation sur les visites de reprise ou en médecine conseil. Et accompagnera tout médecin **sur les problèmes médico-légaux qui pourraient faire jour.**

**Le deuxième sujet était celui des scénarii IGAS.**

Nous avons largement exprimé notre désaccord à tout scénario entraînerait un changement d'employeur et nous mettrait sous les fourches caudines des CPAM. Comment préserver notre indépendance professionnelle si notre employeur direct est le directeur de la CPAM ? Et nous ne faisons pas grief ici aux directeurs eux-mêmes mais à l'impact du lien direct de subordination à la fois sur notre propre marge de manœuvre et sur la suspicion que cela ne manquerait pas de générer sur nos confrères libéraux.

Le syndicat FO ne cautionne aucun des quatre scénarios et n'est pas favorable comme d'autres syndicats ont pu l'exprimer à une régionalisation qui supprimerait les échelons locaux et verrait se développer des plateformes de traitement peu propices à la proximité et à la coopération avec les médecins traitants/prescripteurs

**Le CNOM ne transigera pas sur la non possible assimilation de certaines tâches, sur des actes médicaux hors compétence, sur l'indépendance professionnelle.** Et étudiera les protocoles à l'aune du code de déontologie. Nous l'avons ressenti inquiet d'un rattachement à l'employeur CPAM.

Le CNOM doit rencontrer dans les prochains jours la CNAM et le médecin conseil national et cette rencontre se situait en amont. Nous ne pouvons que saluer cette initiative et les remercier pour leur écoute attentive. Nous reviendrons vers eux dès connaissance des protocoles de coopération afin de renouveler cet échange constructif. Certes leur avis reste consultatif mais peu influencer assez largement sur des orientations nationales.



## PRATICIENS CONSEILS (PC) DU SNFOCOS

### SIMULATEUR CLASSIFICATION PC

A l'instar des ADD du SNFOCOS (voir plus haut) les Praticiens Conseils du SNFOCOS vous propose un [simulateur](#), suite aux propositions de l'UCANSS relative à la Classification des PC.



**Renseignez :**

votre niveau actuel <small>(utiliser le menu déroulant)</small>	votre nbre de points de contribution professionnelle	votre nombre de points d'expérience professionnelle	votre part variable
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Valeur du point

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Coefficient de base actuel <small>(+1,65% - accord du 10/04/2013)</small></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Coefficient avec points de contribution professionnelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coefficient total avec points de contribution et d'expérience</td> <td></td> </tr> </table>	Coefficient de base actuel <small>(+1,65% - accord du 10/04/2013)</small>		Coefficient avec points de contribution professionnelle		Coefficient total avec points de contribution et d'expérience		
Coefficient de base actuel <small>(+1,65% - accord du 10/04/2013)</small>							
Coefficient avec points de contribution professionnelle							
Coefficient total avec points de contribution et d'expérience							

**SITUATION FUTURE :**

Niveau	<input type="text"/>
Coefficient de base	<input type="text"/>
Points de contribution professionnelle	<input type="text"/>
Points d'expérience professionnelle	<input type="text"/>
Coefficient total avec points de contribution et d'expérience	<input type="text"/>
Part variable	<input type="text"/>
Coefficient plafond	<input type="text"/>

**Gain (en brut) :**

en points	en € sur 14 mois	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
en € de part variable		Total annuel en €
<input type="text"/>		

*Attention : calculs réalisés selon l'hypothèse d'un maintien du pourcentage de votre part variable*



# INTÉRESSEMENT 2024

## DES ASSOUPPLISSEMENTS MALADIE EN JUIN ET UN VERSEMENT POTENTIELLEMENT OPTIMISÉ EN 2025

Le SNFOCOS, [dans la lettre de la Michodière du 30 mai dernier](#), vous avait résumé précisément par Branche ses observations et interventions pour demander une meilleure harmonisation du niveau d'exigence et donc d'atteinte potentiellement des indicateurs nationaux et locaux d'intéressement 2024 pour un versement en juin 2025.

Le nombre des indicateurs pour les caisses locales n'est pas harmonisé cette année et varie toujours de 10 à 19. Cela reste un regret.

A propos du degré d'atteinte possible des indicateurs nationaux et locaux qui doit nous présenter seulement un aléa raisonnable, les Branches Recouvrement comme en 2023 et Retraite en réunion paritaire le 22 mai nous avaient donné des points de situation rassurants.

L'élément nouveau et positif faisant suite immédiatement à La RPN du 22 mai est l'évolution des objectifs et plus particulièrement des socles des objectifs de toute la Branche Maladie que nous avons réceptionnée début juin.

Cette évolution porte sur le passage des socles de 6 objectifs à une valeur zéro qui garantit des points partiellement pour tous les organismes sur ces objectifs.

Les objectifs avec socle zéro sont les suivants en 2024.

### Part Nationale

4 indicateurs concernés par cette évolution positive demandée en RPN du 22 mai :

- Nombre d'assistants médicaux (liés à la Démographie médicale et aux demandes)
- Nombre de psychologues conventionnés (demande du snfocos)
- Action GDR absentéisme en entreprise (action direction cpam et carsat)

- Taux de transport partagé

### Part locale Cnam

2 indicateurs concernés :

- Nombre de Msp
- Validation sans restriction des comptes (de même en Drsm)

L'écoute des arguments du SNFOCOS et des deux autres organisations syndicales nationales étant intervenus sur des indicateurs très nouveaux ou difficiles à atteindre selon les résultats de mai, a été concrétisée par ces socles locaux passés à zéro.

Cela démontre que le dialogue en Réunion Paritaire peut rencontrer des résultats favorables même partiellement.

Puisse cela être aussi le cas sur d'autres négociations salariales à l'Ucanss.

Les seuils évoluent encore beaucoup plus largement vers un socle ou seuil minimal zéro pour nos collègues de la part locale Cnam. Tant mieux.

Pour le montant de versement le plus juste en fonction des efforts des personnels des Caisses en 2025, le SNFOCOS restera très vigilant sur deux éléments essentiels.

D'une part, la neutralisation des indicateurs réellement non susceptibles d'atteinte en dépit des efforts des personnels, dans toutes les branches à l'image de l'Acoss ou la Cnav.

D'autre part, la clarification des notifications de versement d'intéressement par le prestataire doit être optimisée pour les agents des organismes qui délèguent ce versement à un prestataire.

Les organismes et le prestataire doivent préciser le montant brut, le montant net en fonction des présences et le versement après prélèvement à la source doivent être expliqués et compréhensibles.

*Thierry Galisot pour la délégation du SNFOCOS*

A l'initiative de leur Secrétaire général, Bruno GASPARINI, les adhérents SNFOCOS des organismes de Sécurité sociale de la région Lorraine ont été invités à venir le rencontrer, le jeudi 11 juillet 2024 au siège de l'Union départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de Meurthe-et-Moselle à Nancy, en présence de son secrétaire général, Frédéric NICOLAS.

Les camarades présents à cette AG annuelle ont pu remonter des éléments de réflexion importants à Bruno GASPARINI afin de les intégrer dans les prochaines orientations nationales, à la suite à son exposé général des dossiers et négociations nationales en cours, comme notamment la prévoyance et la complémentaire santé, les classifications des emplois et la valeur du point, ou encore la situation préoccupante des services prévention de la Branche AT/MP en CARSAT et de leurs Ingénieurs-conseils et Contrôleurs de sécurité.

Cette rencontre a été aussi l'occasion de discuter de l'organisation formelle de la région Lorraine adossée à la section Meurthe-et-Moselle du syndicat national et de la réactivation de la Commission professionnelle permanente des risques professionnels créée au congrès de 2015.

*Frédéric Lorange, Délégué Régional du SNFOCOS*





**FORCE OUVRIÈRE**

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 11  
JUILLET 2024 : LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES  
REVENDEICATIONS TOUT DE SUITE !**



**Circulaire confédérale**

**Secrétariat général**

**Numéro 123-2024**

Réf. : FS/SD/BM

Paris, le 11 juillet 2024

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE  
LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES REVENDEICATIONS TOUT DE SUITE !  
11 JUILLET 2024**

La commission exécutive réunie le 11 juillet 2024 prend acte des résultats des élections législatives.

Comme elle l'a toujours fait, et conformément à ses statuts, FO ne s'est pas immiscée dans les débats et n'a donné aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives. A Force Ouvrière, la seule politique que nous pratiquons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Indépendants nous sommes, indépendants nous resterons !

La commission exécutive rappelle que nous continuerons à porter et défendre nos revendications quels que soient nos interlocuteurs car notre indépendance ce sont nos revendications. Il n'y a pas eu de trêve électorale et il n'y aura pas, non plus, de trêve olympique. L'urgence sociale est là plus que jamais. L'exécutif doit mettre à l'arrêt les réformes et répondre rapidement aux revendications des travailleurs, portées par Force ouvrière sur :

- l'augmentation des salaires, des traitements, des pensions et des minima sociaux et le retour à l'échelle mobile des salaires,
- la conditionnalité des aides publiques aux entreprises,
- la défense de la protection sociale collective et du paritarisme,
- le renforcement des services publics partout sur le territoire,
- le refus des politiques d'austérité,
- le développement d'une véritable politique pour l'emploi stable avec un vrai travail, un vrai salaire, un vrai contrat,
- la défense de la liberté syndicale, du droit de grève, la liberté de s'organiser et de négocier.
- la préservation des droits des demandeurs d'emploi et le retrait de la réforme de l'assurance chômage. Nous exigeons l'agrément de l'accord que nous avons signé le 27 novembre 2023,
- la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les discriminations,
- la commission exécutive exige l'abrogation de la loi sur les retraites. Cette réforme brutale, injuste et injustifiée a été rejetée massivement par 80% de la population et par l'ensemble des organisations syndicales. Une Question Prioritaire de Constitutionnalité a été déposée par FO sur la loi de finances rectificative portant réforme des retraites devant le Conseil d'Etat. Elle sera examinée le 12 juillet 2024.

[https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/notre\\_independance\\_ce\\_sont\\_nos\\_revendications\\_juin\\_2024.pdf](https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/notre_independance_ce_sont_nos_revendications_juin_2024.pdf)

FO continuera de porter l'exigence du progrès et de la justice sociale, de la liberté, de la paix partout dans le monde et est prête à défendre totalement ses revendications.

Votée à l'unanimité



## FORCE OUVRIÈRE

INTERVIEW DE FRÉDÉRIC SOUILLOT, LE 10 JUILLET 2024  
SUR FRANCE 2



Frédéric Souillot, Secrétaire général de Force Ouvrière, était interrogé à propos du Smic ce mercredi 10 juillet 2024 durant le journal télévisé de 20h00 sur France 2 présenté par Anne-Sophie Lapix.

Vous pouvez retrouver, l'intégralité de cet interview sous le lien ci-dessous :

<https://www.force-ouvriere.fr/frederic-souillot-secretaire-general-de-fo-etait-interroge-a>



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

**Chers lecteurs,**  
**La lettre de la Michodière vous donne rendez-vous à  
la rentrée.**  
**Bonnes vacances à toutes et à tous.**



## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le  
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr) ou adhérez via le formulaire en ligne sur  
<https://snfocos.org/adherer/>

Ou contactez un des représentants SNFOCOS dans votre organisme ou le délégué SNFOCOS de votre  
région.

## NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

